VILLENEUVE-SUR-LOT

Bulletin municipal
Septembre 2025

n°26

RENTRÉE DES CLASSES
Les actus
Les écoles se font belles
p.3

GESTION DES DÉCHETS
Nouvelle formule
Tout comprendre avec le cahier détachable **p.5**

QUARTIER DES CIEUTAT
Un quartier en mutation
Un jardin urbain pour bientôt
p.9

ALLÉES GEORGES-LEYGUES P.4

LA FIN DU CHANTIER ! C'EST POUR CET AUTOMNE

MOBILISATION SUR LE TERRAIN

PROXIMITÉ **Entre animations culturelles et festives, concerts, espaces de loisirs, terrasses, balades shopping, de jour comme de nuit, les agents municipaux ont travaillé autour de plusieurs mots d'ordre : action, médiation et citoyenneté ! Retour sur la sécurité en trois actes.**

Action : sur le terrain !

Tout l'été, les agents de la police municipale ont été mobilisés, aux côtés des agents de la police nationale, pour préserver la sécurité et la tranquillité publique des Villeneuvois et des visiteurs dans la bastide. La présence sur le terrain des forces de sécurité locales et nationales a été constante.

À la veille de la saison estivale, après la rixe mortelle intervenue en cœur de bastide sur fond de règlement de compte personnel, le maire et les élus locaux ont en effet sollicité, auprès de la direction départementale de la sécurité publique, le renforcement des forces de l'ordre sur le territoire.

Aux réponses immédiates d'accroître la présence policière en centre-ville et de mise en place d'actions ciblées, aussi bien en matière de maintien de l'ordre public que de sécurité routière, le préfet a annoncé des mesures structurelles sur le long terme avec le renforcement des contrôles sur le terrain. Quatre officiers de la Police judiciaire d'Agen seront davantage mobilisés sur Villeneuve, dont un agent muté sur place.

L'État s'est également engagé à créer un nouveau GSP (groupement de sécurité de proximité), opérationnel dès la rentrée. Dans un premier temps, trois nouveaux agents seront donc diligentés sur le périmètre du quartier « Bastide des deux rives » pour contribuer à lutter contre la délinquance.

Parallèlement, dans le cadre du plan d'action municipal en faveur de la sécurité et de la tranquillité publiques, la vidéoprotection et la modernisation de l'équipement de la police municipale ont été renforcées. Lors de la séance du conseil municipal du 30 juin, les élus ont également voté le plan de financement de l'aménagement des nouveaux locaux de la police municipale dans ceux de l'ancien centre de tri de La Poste, mieux adaptés à leurs besoins, à l'horizon de l'année 2026.

Médiation et citoyenneté : Villeneuve montre l'exemple !

Les services municipaux en charge de la jeunesse, de la prévention de la délinquance et de la médiation sont aussi sur le terrain, toute l'année. Leur mission ? Créer du lien, le conserver ou bien encore le rétablir. C'est avant toute chose le travail des deux médiateurs recrutés dans le cadre de la Politique de la ville sur le quartier prioritaire Bastide des deux rives.

Rattachés au service Prévention de la délinquance pour l'un, au service Citoyenneté et Politique de la ville et à l'Atelier #desHabitants pour l'autre, les deux jeunes médiateurs Souhil et Soufiane, sont dorénavant identifiés par les habitants, avec qui un lien de confiance est établi. Un autre médiateur de rue, Larbi, rattaché quant à lui à la Police municipale, se concentre davantage sur la tranquillité publique.

À l'écoute, les médiateurs accompagnent les habitants au quotidien. Dans certains cas, cette démarche de proximité les amène à découvrir des équipements ou des services dont ils ne connaissaient pas l'existence. Avec une autre approche relationnelle pour créer de l'échange, les médiateurs travaillent sur le terrain, avec un fil conducteur essentiel : la citoyenneté et les valeurs qui s'y rattachent.

> Pour en savoir plus, visionnez le reportage réalisé par France 3 Aquitaine sur Souhil et Soufiane cet été, publié sur les réseaux de la Ville !

RENTRÉE : LES ACTUS !

Écoles : focus sur les travaux

Dès la rentrée, les élèves ont pu retrouver des espaces scolaires rénovés, qui participeront, sans aucun doute, à leur réussite tout au long de l'année. Un investissement de 465 340 € a été consacré aux aménagements dans les seize écoles de la ville, incluant la réfection des sols, des peintures, l'amélioration de l'isolation, la végétalisation d'une cour, et d'autres travaux.

La cour de l'école Jules-Luflade a été entièrement végétalisée avec un budget de **167 600 €**. Les aménagements incluent un terrain multisports, des jardinières, des plantations d'arbres et d'arbustes, une pergola, des bancs végétalisés et des plantes grimpantes, créant un espace plus naturel et agréable.

D'autres travaux ont aussi eu lieu dans les écoles maternelles et élémentaires pour un montant de **280 140 €** : réfections, améliorations de la sécurité, mise à jour de la sonorisation et modernisation des équipements. Enfin, **une signalétique harmonisée** a été installée pour **17 600 €**, afin que les écoles soient plus facilement identifiables.

Du côté de l'éducation

La Ville de Villeneuve-sur-Lot renforce ses actions en faveur de la proximité, de la qualité éducative et du bien-être des élèves et de leurs familles.
Le guichet unique se déplace désormais dans les écoles afin de faciliter les démarches administratives des parents, en proposant informations, prises de rendez-vous et moments d'échange conviviaux autour d'un café.
Par ailleurs, la Ville met en œuvre **un Projet Éducatif de Territoire (PEDT) pour la période 2024-2027**. Élaboré à partir d'un diagnostic partagé, ce projet prévoit l'organisation de tables rondes réunissant parents, associations, professionnels et enseignants, pour identifier ensemble les besoins et construire des réponses concrètes en matière d'accueil péri et extrascolaire.
Dans les écoles maternelles, **une charte des ATSEM**, fruit d'un travail collectif, vient clarifier les rôles de chacun et renforcer la coopération entre ATSEM et enseignants.

Enfin, dans le cadre du **Plan Alimentaire Territorial**, la Ville poursuit son engagement en faveur d'une alimentation saine et locale : la cuisine centrale, labellisée Ecocert, élabore chaque jour 1 500 repas avec 40 % de produits bio. Une expérimentation a été lancée durant l'été 2025 pour renforcer l'approvisionnement auprès des producteurs du territoire. L'objectif est d'atteindre 60 % de produits bio et locaux dans les menus scolaires d'ici fin 2026.

Activités : c'est la reprise !

La rentrée scolaire marque également le retour d'initiatives riches en échanges et en apprentissages dans les écoles de Villeneuve-sur-Lot.
Un projet intergénérationnel réunissant des élèves de CM2 et des membres de la Maison des aînés autour d'activités partagées, sera reconduit.
Des ateliers « Gestes qui sauvent », permettant aux enfants – et aux adultes – d'apprendre à réagir face aux urgences du quotidien seront également proposés durant l'année. En effet, ces ateliers proposés en mai 2025, ont rencontré un vif succès.

Des coins bibliothèques ont été aménagés dans différentes écoles de la ville.
Les enfants pourront ainsi profiter d'espaces adaptés à la lecture, l'objectif étant de développer le goût de la lecture chez les enfants. Le personnel périscolaire a été formé et divers ateliers lecture seront animés durant l'année, en complément de la bibliothèque municipale.

ALLÉES GEORGES-LEYGUES DERNIÈRE LIGNE DROITE

FINALISATION Après quelques semaines de trêve estivale, le chantier des allées Georges-Leygues a repris le 25 août dernier et est entré dans sa toute dernière phase : l'aménagement de l'actuel parking de la place de la Libération.

Les délais auront été tenus. Sept des huit tranches du chantier ont été finalisées avant l'été. La huitième est en cours et doit se terminer, sauf aléa, fin octobre-début novembre. Elle concerne le réaménagement complet du parking de la Libération qui permettra d'achever la mise en valeur de la tour de Paris. Cela comprend la création d'un large cheminement piéton, dans le prolongement de celui de la contre-allée sud, la plantation de six grands arbres et d'une dizaine d'arbustes pour finaliser la végétalisation du site, la pose de quatre bornes de collecte de déchets, et l'implantation de huit places de stationnement, dont deux PMR, et d'un emplacement pour motos. C'est également sur cet espace que seront installées les bornes escamotables permettant aux véhicules autorisés (livraison, secours…) d'accéder à la rue de Paris et à la contre-allée.
En parallèle de ces travaux, quelques finitions seront apportées sur les autres zones aménagées : pavage du giratoire, mise en service des arrêts minutes sur les deux contre-allées, pose des bornes en pierre et de la chaîne d'alignement devant le parvis du théâtre - conformément au parvis original - et, à la toute fin du chantier, réalisation des enrobés en Colclair (revêtement clair) sur les contre-allées nord et République, et sur la chaussée devant le théâtre.

Après une année de concertation citoyenne et deux ans de travaux, les nouvelles allées Georges-Leygues seront officiellement inaugurées le **samedi 15 novembre** dans la matinée.

EN BREF

Gambetta : belle et fluide

La rue Gambetta a retrouvé tout son éclat ! Riverains et usagers profitent déjà, depuis l'été, de ce nouvel aménagement, rouvert en sens unique du centre-ville vers l'avenue de Fumel. Trottoirs élargis et accessibles, voie cyclable, carrefour sécurisé, traversées piétonnes confortées et feux tricolores modernisés rendent la circulation plus fluide et sûre. À l'automne, la touche végétale viendra compléter l'ensemble puisque quatre petits espaces verts ont été créés. La Ville a engagé 325 000 € dans cette opération qui allie confort, sécurité et valorisation de l'espace public.

Place du 18-Juin 1940 : plus verte

La place du 18-Juin, entre la Cale de la Marine et l'ancien Hôtel de Ville, s'est transformée en un espace accueillant et rafraîchissant. Plantations, sols et terrasse ont été repensés pour atténuer la chaleur, tandis que le nouveau mobilier et l'accessibilité facilitée invitent à la détente. Ce nouvel espace de vie s'inscrit dans la volonté de la municipalité d'adapter la ville aux étés plus chauds et réduire l'impact des canicules estivales, avec le soutien financier du Fonds vert pour le climat. Une canisette pour les toutous et des caméras viendront compléter l'aménagement.

MODE D'EMPLOI

redevance incitative

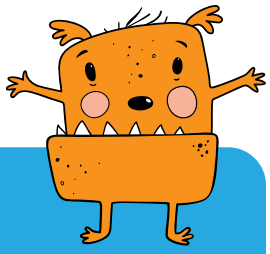

1 principe général

LA REDEVANCE INCITATIVE, C'EST QUOI EXACTEMENT ?

Au 1er janvier 2027, la redevance incitative sera effective dans le Grand Villeneuvois. Elle viendra remplacer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui est calculée en fonction de la surface fiscale de votre logement. Or, en reposant uniquement sur la superficie, cette taxe ne correspond pas à l'usage réel du service public de collecte d'ordures ménagères. L'intérêt de la redevance incitative est donc d'ajuster - de façon individuelle - le coût de la gestion des déchets ménagers. Comment ? En introduisant une part variable, basée sur l'utilisation réelle du service de collecte. Autrement dit, vous payez en fonction du nombre de levées de votre **bac d'ordures ménagères** ou de **dépôts de vos ordures ménagères** en point d'apport volontaire.

À QUOI SERT-ELLE ?

Elle vise à financer l'ensemble du service de gestion des déchets du Grand Villeneuvois : collecte des déchets, déchetteries, traitement et développement des filières de recyclage. Elle s'impose pour répondre aux objectifs fixés par la loi de Transition énergétique qui vise à réduire de 50 % la quantité des ordures ménagères enfouies.

QUI EST CONCERNÉ ?

Tout le monde est concerné ! Les propriétaires comme les locataires, en habitat individuel ou en collectif, mais aussi les professionnels bénéficiant du service de collecte : entreprises, établissements publics, associations, établissements scolaires, etc.

2021

Déploiement des ambassadeurs «zéro déchets» chargés de sensibiliser les habitants, implantation de nouveaux conteneurs de tri

2026

Année test ! Les administrés recevront leur TEOM pour la dernière fois (intégrée sur leur avis de taxe foncière), mais aussi une évaluation de leur redevance simulée en fonction de leur production d'ordures ménagères.

Informative, elle ne sera pas à acquitter.

2024

2025

- Puçage des bacs individuels
- Distribution de badges aux foyers en apport volontaire
- **Octobre 2025** : mise en service des compteurs à déchets

2027

Fin de la TEOM et mise en œuvre de la redevance incitative pour tous

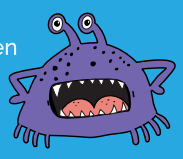

2 fonctionnement

MON FOYER N'EST PAS ENCORE ENREGISTRÉ. COMMENT FAIRE ?

Pour vous enregistrer, rien de plus simple : contactez le service Redevance Incitative au 05 53 49 22 52 (choix N°1 : service Redevance Incitative).

À QUOI SERT LA PUCE SUR MON BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES ?

Si vous bénéficiez de la collecte en porte-à-porte, votre bac doit être équipé d'une puce électronique. Lors de la collecte, cette puce permettra d'enregistrer la levée et de l'associer directement à votre domicile. À compter du 1er octobre 2025, seuls les bacs pucés seront collectés. En 2026, vos levées seront comptabilisées et vous recevrez une facture « à blanc » vous permettant d'évaluer le montant de la Redevance Incitative qui vous sera réellement facturée à partir de janvier 2027.
Si votre bac n'est pas encore équipé d'une puce, contactez le service Redevance Incitative au 05 53 49 22 52.

COMMENT OBTENIR MON BADGE POUR LES APPORTS VOLONTAIRES EN POINT DE COLLECTE ?

Il vous suffit de contacter le service Redevance Incitative au 05 53 49 22 52 pour prendre rendez-vous puis de récupérer votre badge au Centre Technique de l'Agglomération. Pour les personnes rencontrant des difficultés à se déplacer, des procurations sont disponibles.

À QUOI SERT LE BADGE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE (PAV) ?

À compter du 1er octobre 2025, votre badge vous permettra d'ouvrir les bornes de collecte des ordures ménagères. En 2026, vos dépôts seront comptabilisés et vous recevrez une facture « à blanc » vous permettant d'évaluer le montant de la redevance incitative qui vous sera réellement facturée à partir de janvier 2027.

QUEL SERA LE TARIF APPLIQUÉ ?

En fonction des résultats de l'année test de 2026, les élus de l'Agglomération définiront les forfaits et tarifs correspondants qui seront appliqués en 2027. Les forfaits comprendront un nombre de dépôts ou de levées annuels. Si vous dépassez ce nombre, vous serez facturé de la part dite incitative pour chaque dépôt ou levée supplémentaire.

3 votre facturation

COMMENT EST CALCULÉE MA FACTURE ?

La redevance incitative est calculée sur le même principe que votre contrat d'eau ou d'électricité. Elle comprend :

- un forfait fixe (abonnement mensuel + nombre de levées comprises dans votre forfait)
- une part variable si vous dépassez votre forfait

QUE SE PASSE-T-IL SI JE DÉPASSE LE NOMBRE DE LEVÉES PRÉVUES ?

Au-delà de votre forfait de base, chaque levée supplémentaire ou dépôt en borne sera facturé. Ce coût supplémentaire sera connu en juin 2026.

QUE FAIRE EN CAS DE NAISSANCE, DÉCÈS OU CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE ?

Pour tout changement de situation familiale, vous devez vous rapprocher du service Redevance Incitative de l'Agglomération, afin de modifier votre statut. En cas de déménagement, il est important de signaler votre départ pour mettre fin à votre contrat afin d'éviter toute facturation injustifiée.

4 usages au quotidien

en porte-à-porte

DOIS-JE SORTIR MON BAC MÊME S'IL EST À MOITIÉ VIDE ?

Non, attendez qu'il soit bien rempli, car chaque levée est comptabilisée, quelle que soit la quantité de déchets à l'intérieur du bac.

PUIS-JE CHANGER LA TAILLE DE MON BAC ?

Oui. Si votre bac est trop grand ou trop petit par rapport à vos besoins, vous pouvez en faire la demande auprès du service Redevance Incitative de l'Agglomération. Le tarif évoluera en fonction de votre choix.

J'AI TROP DE DÉCHETS MÉNAGERS...

Attention ! Les sacs posés à côté (ou au-dessus) de votre bac ne seront pas collectés. Pour réduire le volume de vos ordures ménagères, triez davantage vos déchets et rendez-vous dans les déchetteries pour les encombrants.

QUE FAIRE SI MON BAC EST VOLÉ, ABÎMÉ OU VANDALISÉ ?

Si votre bac est abîmé, vandalisé ou volé, contactez sans attendre le service Redevance Incitative de l'Agglomération qui planifiera une intervention. En cas de vol, votre bac est immédiatement désactivé et « blacklisté ». Il ne pourra plus être utilisé par une autre personne ni collecté par le camion. Son emplacement sera automatiquement signalé au service de collecte.

COMMENT ÇA MARCHE EN IMMEUBLE COLLECTIF ?

Si vous habitez dans une zone en point d'apport, vous disposerez d'un badge pour accéder aux bornes de collecte des ordures ménagères. Si votre immeuble bénéficie d'une collecte en porte-à-porte, la facture est directement réglée par le bailleur qui répercutera les frais au prorata des logements.

en point de collecte volontaire

COMMENT FONCTIONNENT LES BORNES EN PAV ?

Pour l'instant, les « bornes Ordures Ménagères » sont en accès libre. À partir du 1er octobre 2025, sur toutes les bornes équipées, il suffira de passer votre main devant le lecteur pour le sortir du mode veille puis de lui présenter votre badge. Une diode verte s'allumera et le tambour sera déverrouillé pour déposer votre sac. Ce dépôt sera comptabilisé. Seul l'apport en « bornes Ordures Ménagères » est payant. Le dépôt dans les autres bornes (emballages, verre, papier...) reste gratuit et en libre accès.

L'ACCÈS À LA DÉCHETTERIE SERA-T-IL PAYANT ?

Non, les dépôts des particuliers en déchetterie sont compris dans l'abonnement et n'impliquent pas de surcoût.

PUIS-JE METTRE MES SACS POUBELLES DANS LA BORNE SANS LES TRIER ?

Non. Seules les ordures ménagères non recyclables doivent être jetées dans la borne prévue à cet effet. Rappelez-vous une règle simple : moins vous triez vos déchets, plus la quantité d'ordures à collecter augmente. Bien trier permet donc de mieux maîtriser votre facture.

PUIS-JE PRÊTER MON BADGE À UN VOISIN ?

Votre badge est strictement personnel : tout dépôt effectué avec votre badge sera donc facturé sur votre contrat.

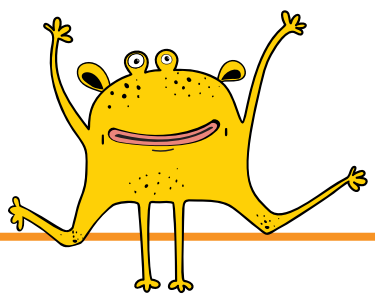

5 litiges et cas particuliers

QUE SE PASSE-T-IL SI MA PUCE NE FONCTIONNE PAS ?

Si votre puce est défectueuse, votre bac sera considéré en anomalie et ne sera pas collecté. Pour tout problème lié à la collecte, contactez le 05 53 49 22 52 (choix 1).

QUE FAIRE SI JE PERDS MON BADGE ?

Signalez la perte de votre badge au service Redevance Incitative de l'Agglomération. Un nouveau badge vous sera remis et facturé 5€. L'ancien badge sera désactivé pour éviter toute utilisation frauduleuse.

ET SI J'AI UN LITIGE SUR MA FACTURE ?

Vous pouvez contacter les opérateurs de la Redevance Incitative au Centre Technique de l'Agglomération pour demander un éclaircissement ou contester un relevé.

COMMENT FAIRE SI JE SUIS EN SITUATION DE HANDICAP ?

Signalez-vous auprès de votre CCAS ou de votre commune qui vous proposera une solution en collaboration avec les services de l'Agglomération.

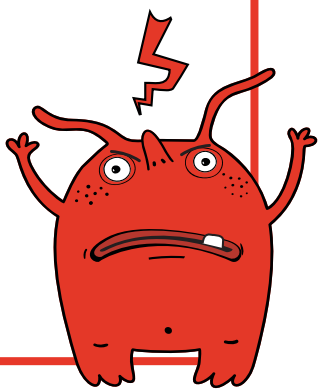

6 nos conseils

COMMENT BIEN TRIER POUR RÉDUIRE MES DÉCHETS RÉSIDUELS ?

Pensez à recycler : emballages plastiques et métalliques, petits cartons vont dans le bac de tri jaune ; bouteilles et bocaux en verre dans les bornes vertes ; papier dans les bornes bleues. **Plus vous triez en amont, moins vous jetez d'ordures résiduelles**. C'est donc moins de levées hors forfait !

Compostez vos biodéchets autant que possible pour **réduire fortement vos ordures.** Des composteurs sont à votre disposition.

Déposez les objets encombrants ou dangereux **en déchetterie,** ou bénéficiez de la **collecte gratuite de vos encombrants (0801 902 182).**

Pensez au stop-pub à apposer sur votre boîte aux lettres.

Plus d'informations et de conseils sur **bit.ly/redevance-incitative**

7 nous contacter

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ CONTACTER LE SERVICE REDEVANCE INCITATIVE :

Par téléphone :
05 53 49 22 52 - Choix n°1 *(service redevance incitative)*

Par mail :
redevanceincitative@grand-villeneuvois.fr

Flashez ce QR code pour accéder à la carte des bornes de collecte des déchets du Grand Villeneuvois :

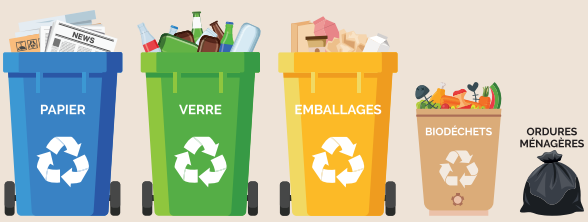

EMBELLISSEMENT DES CIEUTAT
QUARTIER EN MUTATION

RENOUVEAU **La métamorphose du quartier des Cieutat est l'un des plus gros projets du mandat. Elle marque la reconquête d'un îlot du centre-ville appelé à devenir exemplaire. Les opérations se poursuivent cet automne.**

Redonner son cachet à ce beau quartier, idéalement situé mais plombé par une réputation qui lui colle à la pierre, voilà l'ambition affichée par la Ville. En 2023, concertations et ateliers citoyens ont permis de tracer les grandes lignes du programme inscrit dans « Action cœur de ville ». Supprimer l'habitat insalubre, proposer des logements neufs ou rénovés adaptés à la demande, créer des espaces verts adaptés aux enjeux climatiques, telle est la lourde feuille de route. L'idée est d'améliorer la qualité de vie pour renforcer l'attractivité de la bastide et séduire de nouveaux habitants.

Un jardin urbain

La démolition d'un immeuble insalubre au n°32 de la rue du général Gouget avait donné le top départ. Prochaine étape cet automne : la démolition du n°37 rue Daubasse. Les deux terrains laisseront place à un bel espace vert, aménagé et éclairé, pensé comme un lieu convivial pour les habitants. Des caméras y seront installées. Livraison prévue avant les fêtes de fin d'année, sauf aléa.

Un véritable espace de fraîcheur en plein centre-ville ©Karine Carmentran, architecte

Une belle maison de ville avec terrasse et garage, parfaite pour une famille ©Karine Carmentran, architecte

Des maisons de ville

Afin de répondre à la demande de ceux qui souhaitent s'installer en centre-ville pour limiter les trajets, profiter de l'offre de services et des commerces, tout en bénéficiant d'un bon standing, trois maisons familiales vont être créées. Sur deux étages, elles disposeront toutes d'une double exposition, d'une terrasse et d'un garage. Ici, point de démolition, mais de la réhabilitation et de la construction. L'une, au 52 rue Gouget remplacera une dépendance inoccupée. Une autre réunira un immeuble situé au 40 de la rue du Puits-Couleau avec les garages des 61-63 de la rue Daubasse. Enfin, la dernière, située au 5 de la rue Daubasse, sera dotée d'un porche, la reliant à la venelle. Début des travaux prévus au cours de l'hiver 2025-2026. Livraison : début 2027.

Des logements sociaux

Quatre immeubles de la rue Daubasse sont pressentis pour la construction de dix T3 lumineux, avec loggia ou jardin donnant, à terme, sur le jardin de 250 m² créé rue Gouget, en lieu et place de trois bâtiments sans intérêt patrimonial, face au tribunal. Réalisation programmée en 2027.
Par ailleurs, Domofrance prévoit la réhabilitation de deux immeubles rue des Cieutat pour créer quatre logements sociaux. Leur acquisition est en cours.

Prévu sur cinq ans, cet ambitieux programme bénéficie d'un taux de subvention de 80 %.
Porté par l'Agglomération du Grand Villeneuvois et la Ville de Villeneuve-sur-Lot, il est piloté par la SEM 47.

OCTOBRE ROSE
VILLENEUVE SOLIDAIRE

Année après année, la mobilisation pour la lutte contre le cancer du sein ne faiblit pas à Villeneuve-sur-Lot. Ville, organismes de santé et associations multiplient les actions de sensibilisation auprès du grand public. Ce sera encore le cas cette année, du 4 au 26 octobre.

Tous les samedis matin d'octobre, l'Ucav, avec à ses côtés les élus de la Ville, sera présente devant l'Atelier (25, rue de Paris) pour vendre des petits objets au profit du Comité de cancérologie de Lot-et-Garonne. Le samedi 18 octobre, l'association Tonic Danse fera une démonstration de danse rue de Paris pour inciter à pratiquer une activité physique, pilier incontournable de la prévention contre tout type de cancers, tandis qu'à l'Atelier, Soufiane, le médiateur social, expliquera comment bien utiliser l'application Doctolib pour prendre des rendez-vous médicaux. Et pour terminer la journée dans la bonne humeur, le Comité de cancérologie de Lot-et-Garonne présentera son défilé de mode, le soir-même au centre culturel.

Un peu plus tôt dans le mois, le week-end des 11 et 12, les Villeneuvois seront invités à prendre la pose dans le parc St-Cyr. Objectif : réaliser une chaîne humaine représentant le fameux ruban rose pour une photo prise du ciel, et faire le buzz sur les réseaux sociaux ! Le 13 octobre après-midi, place à la « rando des deux rives », une balade contée de l'Atelier à la Maison des Aînés, animée par le Pays d'art et d'histoire et le service de prévention du Pôle de Santé du Villeneuvois.
À tous ces rendez-vous, s'ajoutent les actions récurrentes : loto rose au Cercle villeneuvois au profit du Comité de cancérologie, collecte de soutiens-gorges pour les associations qui œuvrent auprès des publics précaires, et éclairage en rose de bâtiments publics, avec en nouveauté cette année, le parcours lumière en cœur de bastide.

Programme détaillé disponible courant septembre sur : www.ville-villeneuve-sur-lot.fr

RAPPEL : INSCRIPTION
SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Signaler son changement d'adresse, une formalité obligatoire !

Tout électeur ayant changé d'adresse dans la commune doit signaler son changement d'adresse. En effet, cette démarche n'est pas faite automatiquement. Cette formalité a pour finalité l'affectation de l'électeur à un bureau de vote correspondant à sa nouvelle adresse et l'obtention d'une nouvelle carte électorale. Pour pouvoir participer aux prochains scrutins, cette mise à jour d'adresse devra être effectuée avant le 31 décembre 2025.
Pour cela, le service « Élections – recensement » vous accueille sans rendez-vous en mairie du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h !
Pensez à vous munir d'un justificatif de domicile de moins de trois mois et d'une pièce d'identité.

Valérie et Carole, du service Élections - recensement, vous accueillent en mairie, afin d'effectuer les démarches nécessaires.

EXPRESSION DE LA MAJORITÉ

Attractivité toujours !

Mener à bien les projets structurants jusqu'à la fin de ce mandat, travailler pour continuer à favoriser l'attractivité du territoire, préparer l'avenir, telle est la feuille de route de la majorité municipale pour cette rentrée.

Après un été solidaire (avec une attention redoublée portée envers les personnes fragiles), après un été festif offrant une programmation d'exception variée et accessible au plus grand nombre, l'automne s'annonce aussi dense que la période estivale. N'en déplaise à certains, l'attractivité passe par une politique active d'animation locale, par des événements gratuits et de qualité. Les succès sont aux rendez-vous, le public aussi : familial, intergénérationnel, local, métropolitain ! Avec eux, des moments de partage inoubliables, des refrains repris à l'unisson, des terrasses bondées, une ville au nouveau visage ! « Faire corps », est-ce futile aujourd'hui ? « Favoriser la fréquentation des commerces », est-ce futile ?

Investir pour l'avenir avec des équipements remis aux normes, une politique d'aménagement urbain en faveur de l'habitat, de l'activité, de la rénovation des espaces publics et créatrice d'espaces verts, est-ce utile ? Qu'en pensez-vous ?

Nouveau cap pour Villeneuve

EXPRESSION DES GROUPES DE L'OPPOSITION

Privilégiez l'utile au futile

La majorité actuelle dépense sans compter, comme en témoigne le nouvel endettement qu'elle a imposé à la ville. En réponse, elle soutient que la dette n'est pas nécessairement une mauvaise chose. Soit. Encore faudrait-il que l'argent emprunté finance des investissements d'avenir, au service du plus grand nombre, et prépare notre commune aux défis de demain : transition écologique, développement économique, lutte contre les déserts médicaux. Or, force est de constater que ce n'est pas le cas. Des dépenses aux retombées immédiates sont privilégiées. La politique de la majorité actuelle s'incarne dans ces concerts géants de l'été, qui coûtent près de 200 000 euros aux Villeneuvois pour deux soirées seulement. 100 000 euros la soirée, encore heureux que l'affluence soit au rendez-vous ! Pour notre part, nous aurions privilégié des dépenses moins somptuaires mais plus utiles, répondant directement aux préoccupations des Villeneuvois : la santé, la sécurité et l'environnement. Bref, nous privilégions les investissements utiles aux dépenses futiles.

Villeneuve en commun

Profitez-en c'est « gratuit » !

Cet été Villeneuve-sur-Lot a décidé de régaler « gratuitement » les vacanciers de passage en leur offrant les concerts de Sheila et de Magic System, des têtes d'affiches dont les concerts payants sont complets longtemps à l'avance.

Alors que l'état de nos finances a contraint le maire à souscrire pour 7 000 000 d'Euros d'emprunts nouveaux cette année et que notre bastide se vide de ses derniers commerces, cette dépense de 180 000 Euros hors taxes nous semble malvenue et d'un retour sur investissement très incertain, bien sûr elle sera à la charge des seuls habitants de notre ville car les autres maires de l'agglo refusent avec raison d'y participer.

Nous pensons que cet argent serait plus utile dans l'achat de bâtiments délaissés du centre-ville pour y permettre l'installation de nouveaux commerces indépendants avec des loyers préférentiels et des logements de qualité sur les étages supérieurs, ou servir à la création d'un fonds d'indemnisation des commerçants à cause des désagréments et pertes d'activités provoqués par les travaux du Bld Leygues comme cela a été fait dans d'autres villes.

Vivement 2026 que notre ville redevienne la priorité de son prochain maire.

Ensemble pour Villeneuve

Le texte de Monsieur Freddy Gueudin ne nous est pas parvenu.

La contribution de Madame Estelle Henault-Blineau n'a pas pu être publiée dans ce numéro, le texte ayant été transmis après la date limite de remise.

Le groupe « Allez Villeneuve ! » n'a pas souhaité s'exprimer dans ce numéro.

AGENDA

Le détail sur : www.ville-villeneuve-sur-lot.fr

SEPTEMBRE

19 au 21 septembre
Foire Expo
Parc des expositions
120 exposants, des jeux en bois, des animaux de la ferme, un village gourmand et des soirées DJ !
La CAGV sera elle aussi de la partie avec un stand sur les thèmes Mobilités et Gestion des déchets.

OCTOBRE

1er au 31 octobre
« Écran total »
Bibliothèque municipale
Ateliers et spectacles sur l'usage sécurisé des écrans.
Programme complet disponible sur labibvilleneuve.fr

2 et 3 octobre
Co-working portes ouvertes
Place Sainte-Catherine

4 au 26 octobre
Les rendez-vous d'Octobre rose
(cf notre article p.10)

4 octobre
Fête de la science
Campus
Journée autour des "Intelligence(s) et Femmes de science", avec ateliers et conférences pour tous.

10 octobre
Ring (2 nominations aux Molières 2025)
Théâtre Georges-Leygues à 20 h
Jina Djemba et Amaury de Crayencour incarnent seize visages du couple dans un spectacle aussi drôle que bouleversant.

10 au 12 octobre
Corrida des pruneaux
Trois jours d'animations en centre-ville : marché des producteurs et DJ le samedi soir, Ekiden (relais marathon) le dimanche matin avec le défi « 1000 contre 1 ».

14 octobre
Antoine Duléry lit entre les lignes
Théâtre Georges-Leygues à 20 h
Le comédien transforme la scène en terrain de jeu littéraire, vivant et chaleureux. Il ne lit pas, il incarne, partage et revisite les textes.

25 octobre
Tom Baldetti - Tome 1
Théâtre Georges-Leygues à 20 h
Tom Baldetti, Villeneuvois, est la révélation du stand-up français. Il alterne éclats de rire et confidences touchantes.

25 et 26 octobre
Bastides en fête
Spectacles de rue, visites guidées et animations variées pour tous.

NOVEMBRE

Jusqu'au 17 novembre
Exposition « Lumière sur le théâtre Georges-Leygues »
Exposition du Pays d'art et d'histoire pour les 90 ans du théâtre Georges-Leygues.

1er et 2 novembre
Halloween
Château de Rogé
Décors effrayants, mise en lumière, effets sonores/visuels.
Visites enfants de 14 h à 18 h (samedi et dimanche),
visite adultes samedi soir de 20 h à 23 h.

8 novembre
Cérémonie d'accueil des nouveaux habitants
10 h 30 à l'Hôtel de Ville
Conseils, bons plans et contacts utiles pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants.

11-Novembre
Monument aux-Morts
Cérémonie commémorative de l'armistice du 11 novembre 1918

15 novembre
Inauguration des Allées Georges-Leygues dans la matinée

16 et 17 novembre
Marché de Noël solidaire
Maison des aînés
Cinq associations humanitaires (Inde, Palestine, Haïti, Togo, Ladakh) proposent de l'artisanat local pour soutenir des projets éducatifs et sanitaires. Entrée gratuite.

27 et 28 septembre

Festival littéraire « Villeneuve se livre »
Le voyage immobile
Parking de la République, théâtre, parc Clément Frison-Roche, office de tourisme
Sous la présidence de Carole Martinez et Jean-Paul Delfino, « Villeneuve se livre » vous propose cette année un « Voyage immobile » autour de débats passionnés, de rencontres avec les auteurs invités, de contes pour enfants.
Rendez-vous pour la soirée inaugurale le 26 septembre à 19h30 au théâtre Georges-Leygues avec la remise du Prix du Roman du festival et un spectacle, *Cœurs andalous.*
Soirée gratuite sans réservation.

RESTONS CONNECTÉS

Avec 5 numéros par an, "VILLENEUVE-SUR-LOT" est complété par des supports digitaux de la Ville, proposant de prolonger la lecture par des vidéos, des interviews radio et, bien entendu, la panoplie des réseaux sociaux.
Rejoignez-nous sur :

- www.ville-villeneuve-sur-lot.fr
- mairie.villeneuvesurlot
- @villeneuveslot
- villeneuvesurlot
- Ville de Villeneuve-sur-Lot

Ne manquez aucun événement
Téléchargez "Villeneuve-sur-Lot - L'Appli" pour accéder à l'agenda. Retrouvez facilement toutes les manifestations culturelles, sportives et festives.

+ NOTRE ACTU SUR RADIO 4
Du lundi au vendredi :
7h15 - 13h15 - 20h15
Le samedi : 7h15 - 13h15 - 18h15

VILLENEUVE-SUR-LOT est un bimestriel édité par la mairie de Villeneuve-sur-Lot.
- *Directeur de publication :* Gérard Régnier
- *Réalisation :* Direction de la communication, 05 53 41 53 37
- *Impression :* Pub Echo, 05 53 70 95 95
- *Tirage :* 14 000 exemplaires
- *Distribution :* La Poste
- *ISSN* 2739-2724

Notre imprimeur est labellisé Imprim'Vert.

IMPRIM'VERT®

VILLENEUVE-SUR-LOT